

## **EXPOSE DES MOTIFS**

**DU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE  
L'ORDONNANCE PORTANT AUTORISATION DE  
RATIFICATION DE LA CONVENTION CBF 1392 01E  
CONCLUE LE 21 DECEMBRE 2021 A OUAGADOUGOU**

**ENTRE**

**LE BURKINA FASO**

**ET**

**L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)**

**POUR**

**LE FINANCEMENT DU PROJET PETITE IRRIGATION  
DANS LE GRAND OUEST ET LA REGION DE L'EST  
(PIGO +)**

## INTRODUCTION

Le présent exposé des motifs s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources financières auprès des Partenaires techniques et financiers (PTF) pour le financement du projet petite irrigation dans le grand Ouest et la région de l'Est (PIGO plus). Il porte sur la ratification de la Convention de crédit conclue le 21 décembre 2021 à Ouagadougou avec l'Agence Française de Développement (AFD) pour un montant de **25 millions d'euros soit 16.398.925.000 FCFA**. Il donne une synthèse des principales articulations du projet et est structuré en cinq (05) points :

- le contexte et la justification du projet ;
- la description technique du projet ;
- la durée, la zone d'intervention et les bénéficiaires du projet ;
- le coût du projet et les caractéristiques du financement ;
- les intervenants et le mode opératoire.

### 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le Burkina Faso fait partie des pays les plus vulnérables au changement climatique. Avec un indice de vulnérabilité de 61,65, le pays est classé au 33<sup>ème</sup> rang des pays les plus vulnérables au monde et 16<sup>ème</sup> au plan africain. Les changements climatiques les plus redoutés au Burkina Faso sont induits par la forte variabilité spatio-temporelle des pluies, occasionnant l'avènement des poches de sécheresse en pleine saison des pluies et de fortes pluies suivies d'inondations.

Le secteur agricole, un des secteurs les plus touchés par les effets du changement climatique, est caractérisé par une faible productivité, un accès limité aux intrants de qualité et au financement, un faible taux de mécanisation, un faible taux de transformation et de commercialisation des produits, une production basée sur l'agriculture familiale pluviale qui peine à assurer l'alimentation convenable des populations.

Le riz, une des principales cultures du pays, enregistre une production d'environ 190.000 tonnes par an, alors que la demande nationale est estimée à 750.000 tonnes par an, soit un gap d'environ 560.000 tonnes. Pour satisfaire cette importante demande intérieure, le pays fait recours à des importations en provenance essentiellement d'Asie. Les importations de riz sont de l'ordre de 350.000 tonnes par an pour une valeur de 87.944.100 USD soit plus de 50 milliards de FCA. Ces importations de riz aggravent le déficit de la balance commerciale et ont un impact négatif sur les réserves de change du pays.

Afin de réduire la facture d'importation de riz et de préserver la sécurité alimentaire nationale par le développement de la production nationale de riz, le Gouvernement s'est engagé dans l'initiative « Produire un million de tonnes de riz ». Dans cette optique, sachant que la production de riz est dominée par les petits exploitants familiaux qui cultivent le riz dans des conditions pluviales et qui font face à de nombreuses contraintes liées aux effets combinés de la pandémie à COVID-19, de la crise sécuritaire, et des effets du changement climatique, le Gouvernement a bénéficié de l'appui technique et financier de la République Fédérale d'Allemagne, à

travers la KfW, et de la République française, à travers l'AFD, pour la formulation et la mise en œuvre du projet « Petite Irrigation dans le Grand-Ouest et la région de l'Est (PIGO +) ».

Le diagnostic effectué dans le cadre du processus de formulation qui a tenu compte des efforts déjà consentis pour le développement de la riziculture pluviale stricte, de la riziculture de bas-fonds et de riziculture irriguée sur les plaines a relevé que celle pratiquée dans les bas-fonds est la plus accessible aux producteurs. Il ressort également que la quasi-totalité des communes du pays dispose d'un potentiel en bas-fonds et que les coûts d'aménagements de ces bas-fonds restent relativement accessibles. En effet, selon les estimations, plus de 500.000 ha de bas-fonds aménageables existent dans le pays, dont moins de 14% sont actuellement aménagés et mis en valeur tandis que le potentiel en terres cultivables se chiffre à environ 9 millions d'ha, exploitées à seulement 46%. Quant au potentiel en terres irrigables, il est évalué à 233.500 ha. Ces différents indicateurs expliquent que les efforts consentis se concentrent sur les aménagements types de bas-fonds qui sont ainsi promus par plusieurs projets dans l'objectif d'intensifier la production rizicole.

Tenant compte des acquis de plusieurs opérations précédentes, le processus de formulation a retenu un format du projet qui s'inscrit dans la perspective d'un développement durable du secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché. Dans cette optique, le projet « PIGO + » se basera sur les acquis et les défis en cours dans le sous-secteur de l'agriculture irriguée.

Par ailleurs, la formulation du PIGO plus s'est appuyée sur une longue expérience de la coopération financière entre le Burkina Faso et la République Fédérale d'Allemagne dans le secteur de la petite irrigation dans l'Ouest du Burkina Faso. Les diverses évaluations externes des projets financés dans le cadre de cette coopération s'accordent sur les performances des projets, notamment en termes (i) d'aménagements et de mise en valeur de bas-fonds riziocoles, durables et (ii) de rendements satisfaisants. Elles soulignent également la valeur ajoutée de l'appui de la KfW à ce secteur.

Le couronnement du processus d'instruction du PIGO Plus a abouti à la signature le 18 janvier 2021 avec la KfW d'un contrat d'aide financière (subvention) pour un montant de 24,5 millions d'euros (16.070.946.500 FCFA) et d'une convention de crédit le 21 décembre 2021 avec l'AFD pour un montant de 25 millions d'euros (16.398.925.000 FCFA). Ces ressources s'ajoutent à celles qui seront mobilisées par l'Etat burkinabè et les bénéficiaires directs pour faciliter la mise en œuvre du projet dont une description technique est faite dans le point suivant.

## **2. DESCRIPTION DU PROJET**

### **2.1 Objectifs du projet et résultats attendus**

Le PIGO + vise l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations rurales autour des bas-fonds aménagés et des petits périmètres irrigués et à l'augmentation

de leurs revenus pour contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural. De façon spécifique, le projet vise :

- l'augmentation du niveau de production agricole des populations cibles à travers le développement des capacités de production des différents systèmes (bas-fonds, jardins maraichers), de façon durable et respectueuse de l'environnement ;
- l'augmentation du niveau de revenu des populations cibles par la mise en place de mesures d'accompagnement en matière de transformation et de commercialisation pour assurer une bonne valorisation des productions de riz et de cultures maraîchères ;

Les résultats attendus à l'issue de la mise en œuvre du projet sont :

- 2.950 ha de bas-fonds rizicoles sont aménagés et mis en valeur ;
- 682 ha de périmètres maraichers irrigués sont aménagés et mis en valeur ;
- 45 magasins de stockage et de warrantage assortis d'air de séchage sont construits ;
- 20 magasins d'oignon sont construits ;
- 15 boutiques d'intrants sont construits ;
- 30 tracteurs, 50 motoculteurs, 100 batteuses et 15 unités de transformation y compris équipements sont acquis et mis à la disposition des producteurs ;
- des intrants sont acquis et mis à la disposition des producteurs (semences de riz, engrais NPK et Urée, Burkina phosphate) ;
- des activités génératrices de revenus sont appuyées et mises en place ;
- des organisations paysannes bénéficient de l'appui-conseil pour leur structuration et leurs capacités sont renforcées ;
- plus de 40.000 emplois directs et des milliers d'emplois indirects sont créés au bénéfice de la population des zones cibles.

## 2.2 Composantes du projet

Le PIGO plus s'articule autour de trois composantes :

- ✓ la **Composante 1 « potentiel agricole et environnement »** dont les actions seront concentrées sur le développement du potentiel agricole (bas-fonds et cultures irriguées) dans un milieu naturel préservé pour une exploitation efficace et durable à travers :
  - les aménagements de bas-fonds (2.350 ha aménagés et 600 réhabilités) ;
  - les aménagements de périmètres irrigués/maraichers ;
  - l'application de mesures de protection environnementale et bon usage des pesticides sur 80% des bas-fonds et périmètres aménagés.
- ✓ la **Composante 2 « valorisation /commercialisation »** dont les actions porteront sur le stockage, la valorisation, y compris la transformation et

l'écoulement des produits additionnels générés (permettant une amélioration des revenus des bénéficiaires des zones d'intervention) et un approvisionnement efficace des marchés régionaux. Les priorités d'intervention concernent :

- la mise en place d'unités de transformation et d'infrastructures de stockage et de commercialisation ;
  - la promotion d'une production agricole mécanisée (tracteurs et motoculteurs): meilleur travail du sol, réduction de la pénibilité, gain de temps surtout pour les femmes, etc. ;
  - l'amélioration de l'accès aux intrants agricoles par les producteurs ;
  - l'amélioration de la gestion durable des infrastructures par la mise en place de comités de gestion fonctionnels.
- ✓ la **Composante 3 « organisation rurale et gestion efficace »** dont les actions porteront sur l'organisation des producteurs, la gestion efficace et pérenne des investissements réalisés et partant la durabilité des acquis et des bénéfices du projet. Ainsi, les capacités des producteurs seront renforcées en matière de structuration et de gestion.

### **3. DUREE, ZONE D'INTERVENTION ET BÉNÉFICIAIRES DU PROJET**

La durée de mise en œuvre du projet est de cinq (05) ans et s'étend sur la période 2022-2027.

La zone d'intervention du PIGO plus couvre les régions du Sud-Ouest, des Cascades, des Hauts-Bassins et de l'Est.

Les bénéficiaires directs du Projet sont les petits agriculteurs dans le Grand-Ouest et dans la région de l'Est. Le Projet, à travers son approche participative basée sur des demandes, mettra un focus particulier sur les personnes les plus vulnérables (femmes, jeunes déscolarisés ou non, ruraux pauvres), les ménages souffrant d'insécurité alimentaire, de malnutrition et d'insécurité foncière (paysans sans terres, en particulier les femmes qui, en général, ont un accès limité au foncier) afin de renforcer leur capacité de résilience et d'augmenter leurs revenus d'une manière durable.

### **4. COÛT DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT**

Le coût global du projet s'élève à 55,19 millions d'euros (36,20 milliards de FCFA). Les contributions des parties au financement du projet sont réparties selon le tableau ci-après.

**Tableau 1 : Contributions des parties prenantes pour le financement du projet**

	Partenaires	Apports			observations
		Millions d'Euros	Milliards de FCFA	% du cout total	
1	KFW	24,50	16,07	44,4	Subvention
2	AFD	25,00	16,40	45,3	Prêt souverain
3	Etat Burkinabé	02,74	01,80	5,0	
4	Bénéficiaires	02,95	01,94	5,3	
5	<b>Total</b>	<b>55,19</b>	<b>36,20</b>	<b>100,0</b>	

Le présent exposé des motifs porte sur la contribution de l'AFD sous forme de prêt d'un montant de **25 millions d'euros soit 16.398.925.000 FCFA** dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-après.

**Tableau 2 : Principales caractéristiques du prêt contracté avec l'AFD**

Désignation	Valeur
Montant du prêt	25 millions d'euros soit <b>16.398.925.000 FCFA</b>
Période de disponibilité	5 ans
Durée totale du prêt	20 ans
Période de différé	5 ans
Taux d'intérêt estimé à la date de signature	1% l'an
Périodicités de remboursement	Semestrielles
Taux applicable (estimé) pour les intérêts de retard et moratoires	1%+3,5% l'an
Commission d'engagement	0,50%
Commission d'instruction	0,50% du montant du prêt, à payer avant le premier décaissement
Durée d'exécution du projet	5 ans
Date limite de versement des fonds	31 décembre 2026
Date limite d'utilisation des fonds	30 juin 2027

## 5. INTERVENANTS ET MODE OPÉRATOIRE

Conformément aux dispositions du décret n°2021-1383 du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso, le PIGO + est rattaché au Programme budgétaire 075 «Aménagements Hydroagricoles Irrigation». Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) assurera la tutelle technique à travers la Direction Générale des Aménagements Hydroagricoles et du Développement de l'Irrigation (DGAHDI). Une Unité de Gestion du Projet (UGP) sera mise en place au sein du programme budgétaire 075 et coordonnera les activités du

projet à travers deux antennes régionales basées à Bobo-Dioulasso et à Fada N'Gourma.

L'UGP assurera la préparation, la planification, la mise en œuvre et l'exploitation du Projet. Elle comprendra un coordonnateur national, d'une équipe technique et d'un personnel d'appui. L'UGP bénéficiera de l'accompagnement d'une assistance technique qui sera assurée par un Bureau d'Ingénieur-Conseil avec deux antennes régionales dans les régions d'intervention. L'UGP sera responsable de la gestion administrative et financière du Projet.

## CONCLUSION

Le PIGO plus s'inscrit parfaitement dans la politique de développement agricole du Gouvernement, qui met au centre des préoccupations nationales :

- l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la transformation structurelle du secteur de production agro-sylvo-pastoral pour une croissance économique forte, inclusive et génératrice d'emplois décents pour les jeunes et les femmes ;
- le renforcement de la résilience des ménages ruraux victimes des nouvelles formes de vulnérabilité (crises sécuritaires, sanitaires, humanitaires, et les effets de changement climatique).

Le PIGO + permettra d'une part, de réaliser des aménagements hydroagricoles pour booster la production agricole et d'autre part, de développer les chaînes de valeur des produits agricoles pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations bénéficiaires.

Au regard de ces résultats attendus de la mise en œuvre du projet, la ratification de la Convention de crédit n° CBF 1392 01E conclue le 21 décembre 2021 avec l'AFD permettra l'entrée en vigueur de l'accord de financement et le démarrage du projet.

Le Ministre de l'Economie, des  
Finances et de la Prospective



Le Ministre **Séglaro Abel SOME**  
Chevalier de l'Ordre National